

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 4 mai 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ECOR-025-13900/23/BM**

### **■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Initiative Pays Salonais" au titre de l'année 2023 - Approbation d'une convention - MGDIS n°2886**

**51656**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique qu'elle met en oeuvre en direction de la population, et en particulier dans le cadre des orientations énoncées dans son nouvel Agenda du développement économique voté le 30 juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine, afin de contribuer à accompagner les entrepreneurs et développer l'économie locale.

Anciennement connue sous l'appellation « Agglopoie Provence Initiative », Initiative Pays Salonais est une association loi de 1901, créée le 21 novembre 2008. Elle fait partie du premier réseau national d'accompagnement et de financement à la création d'entreprises, Initiative France. Elle réunit, sur un périmètre de 17 communes, des acteurs économiques locaux, publics et privés.

L'objet de l'association est de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE. Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt (prêt à taux zéro) et par un accompagnement des porteurs de projets, par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux PME ou TPE et assure un suivi post création.

L'association a été soutenue les années précédentes par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Elle souhaite poursuivre son fonctionnement et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023 à hauteur de 150 000 €, dossier MGDIS n° 00002886. Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Initiative Pays Salonais une subvention d'un montant de 100 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

**Où le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de soutenir la création, la reprise ou le développement du tissu des PME ou TPE au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'Association Initiative Pays Salonais d'un montant de 100 000 euros au titre de l'exercice 2023.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'Association Initiative Pays Salonais ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal métropolitain 2023, en section de fonctionnement : Chapitre 65 - Fonction 60 - Nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises,  
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY